



Société Française des Urbanistes

Membre du Conseil Européen des Urbanistes - CEU/ECTP.
Membre fondateur de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes – OPQU.
Membre Fondateur de la Confédération du Conseil Français des Urbanistes – CFDU
Membre de l'Association Internationale des Urbanistes – AIU/SOCARP

Fondée en 1911, la Société Française des Urbanistes (SFU) est une association indépendante composée d'urbanistes professionnels, personnes physiques admises sur critères, de toutes origines et de tout statut d'exercice et de membres choisis, pour leur contribution à la réflexion et à l'action dans l'organisation des villes et des territoires.

La SFU agit aux niveaux national et international dans le but de promouvoir l'urbanisme.

« Aujourd'hui, on considère que l'urbanisme procède de l'ensemble des activités humaines, du moment qu'elles s'articulent, dans le temps, avec les territoires. »

Principes généraux

1 – La 7^{ème} Grand Prix Européen de l'Urbanisme est lancé.

Le Grand Prix Européen de L'urbanisme a été créé en 1990-1991 par le conseil Européen des Urbanistes (CEU), d'abord avec la collaboration et le soutien de la Commission Européenne et depuis 2004 avec les organisations nationales membres du CEU.

Par cet événement, la volonté des organisations nationales d'urbanistes des pays membres de l'Union Européenne et des pays associés dans le cadre du CEU, est de faire connaître les réalisations et les démarches récentes, innovantes et exemplaires en terme d'aménagement durable des villes et territoires.

Les objectifs poursuivis par le CEU dans l'organisation de cette 7^{ème} édition sont :

- De présenter au grand public, et aux urbanistes professionnels en particulier, des actions et des projets de développement exemplaires et innovants qui ont pour effet d'améliorer la qualité de vie des citoyens dans chaque pays d'Europe, aussi bien sur le plan social et économique qu'environnemental.

- D'illustrer et de commenter les idées, les avis et la Vision du CEU sur le futur des villes et des régions en Europe qu'il exprime dans la Nouvelle Charte d'Athènes, notamment par la mise en pratique des conditions favorables à la promotion d'un développement durable.

- De montrer le champ très vaste des actions d'urbanisme aujourd'hui ; tout autant dans la régénération et le renouvellement urbains, l'économie et les loisirs, les transports et les déplacements,

que dans le renforcement de la cohésion sociale et économique et de l'identité culturelle, pour n'en citer que quelques-uns.

- De démontrer clairement les avantages des processus de participation du public, conçus et animés par les urbanistes professionnels d'aujourd'hui ; notamment, comment la coopération entre les acteurs du développement, les autorités locales, les institutions spécialisées, et les citoyens concernés peut déclencher par synergie des résultats favorables à tous les participants.

- De démontrer l'importance croissante du concept de "cohésion territoriale" et expliquer par des programmes, plans, concepts et meilleures méthodes comment les travaux des urbanistes et autres responsables du développement spatial dépassent les frontières pour formuler des stratégies communes pour résoudre les problèmes dans un monde interconnecté.

2 – Pour organiser ce 7^{ème} Grand Prix, le CEU a, une nouvelle fois, décidé de s'appuyer sur les organisations nationales d'urbanistes qui le composent afin de :

- promouvoir les actes d'urbanisme à tous les niveaux, à toutes les échelles des territoires,
- montrer leur valeur ajoutée,
- révéler les approches communes, mais aussi les différences entre les différents pays, qui ensemble forment l'identité européenne.

3 – Sont invités à concourir toutes les expériences récentes quel que soit le type de projet, l'échelle, l'étape de réalisation, l'équipe pluridisciplinaire qui le porte.



Société Française des Urbanistes

Membre du Conseil Européen des Urbanistes - CEU/ECTP.
Membre fondateur de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes – OPQU.
Membre Fondateur de la Confédération du Conseil Français des Urbanistes – CFDU
Membre de l'Association Internationale des Urbanistes – AIU/ISOCARP

Fondée en 1911, la Société Française des Urbanistes (SFU) est une association indépendante composée d'urbanistes professionnels, personnes physiques admises sur critères, de toutes origines et de tout statut d'exercice et de membres choisis, pour leur contribution à la réflexion et à l'action dans l'organisation des villes et des territoires.

La SFU agit aux niveaux national et international dans le but de promouvoir l'urbanisme.

« Aujourd'hui, on considère que l'urbanisme procède de l'ensemble des activités humaines, du moment qu'elles s'articulent, dans le temps, avec les territoires. »

Déroulement général du Grand Prix

4 – Le Grand Prix se déroule en deux phases. La première est celle de la sélection nationale, la deuxième étant l'attribution du Grand Prix par le CEU.

Pour la France, la sélection nationale aura lieu le **26 février 2008**. Elle est organisée par la SFU, selon des règles qu'elle a rédigées dans le respect strict des directives édictées par le CEU.

5 – Chaque candidature retenue par la sélection nationale sera transmise par la SFU au Jury International du CEU accompagné de l'avis du jury de la sélection nationale.

Le jury international attribue souverainement les prix.

6 – Aucune candidature ne peut être adressée directement par le candidat au CEU ou au Jury International.

Déroulement de la sélection nationale : rôle de la SFU et calendrier

7 – La SFU, en tant que coordinateur pour la France réceptionne les candidatures qui sont à adresser à **Monsieur André SANDT, Secrétaire Général de la SFU**, aux bons soins de la Société M&M, 7 avenue de l'Europe, 59280 ARMENTIERES pour le **31 janvier 2008** au plus tard.

Le dossier de candidature à la sélection nationale doit comprendre :

- une note explicative en français (2 pages A4 maximum) décrivant la démarche et le projet. Le texte doit être enregistré au format .doc (document Microsoft Word) avec la police de caractères Times New Roman 12pt pour les titres et sous-titres et Times New Roman 11pt pour toutes les autres sections du document. N'utilisez pas les en-têtes ni les pieds de page.

Toutes les marges doivent avoir 2,5 cm de largeur. La notice sera fournie sous format papier et informatique.

b) Deux planches A1 avec localisation, illustrations, commentaires, en français sur support informatique seulement, fichier numérique type .pdf, .jpg... permettant un format d'impression de 150dpi minimum à taille d'impression.

c) Le nom de(s) urbaniste(s) professionnel(s) ou de l'équipe impliqué(s) dans le projet, le nom des autorités qui ont financé le projet, le nom du responsable du projet et le directeur général de l'urbanisme.

d) Le formulaire de candidature à la sélection nationale complété.

e) Le règlement de la participation aux frais d'organisation, qui s'élève à 150 euros par dossier. Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de la SFU.

Une même équipe peut présenter plusieurs dossiers.

8 – Un comité technique composé d'urbanistes expérimentés se réunira pour analyser chaque candidature et rédiger un avis technique à l'intention du jury de la sélection nationale.

Pour ce 7^{ème} Grand Prix, le jury de la sélection française est composé de professionnels, d'élus, d'universitaires et de journalistes. Il lui revient de distinguer le ou les projets à transmettre au jury international du CEU. Les dossiers sélectionnés seront accompagnés d'un avis motivé.

La sélection se tiendra au Palais du Luxembourg, le 26 février 2006.



Société Française des Urbanistes

Membre du Conseil Européen des Urbanistes - CEU/ECTP.
Membre fondateur de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes – OPQU.
Membre Fondateur de la Confédération du Conseil Français des Urbanistes – CFDU
Membre de l'Association Internationale des Urbanistes – AIU/ISOCARP

Fondée en 1911, la Société Française des Urbanistes (SFU) est une association indépendante composée d'urbanistes professionnels, personnes physiques admises sur critères, de toutes origines et de tout statut d'exercice et de membres choisis, pour leur contribution à la réflexion et à l'action dans l'organisation des villes et des territoires.

La SFU agit aux niveaux national et international dans le but de promouvoir l'urbanisme.

« Aujourd'hui, on considère que l'urbanisme procède de l'ensemble des activités humaines, du moment qu'elles s'articulent, dans le temps, avec les territoires. »

Les lauréats seront informés par le Secrétaire Général de la SFU pour le 29 février 2008 au plus tard.

9 – La SFU transmettra au jury international le ou les dossiers des candidats retenus par le jury national et ce pour le **14 mars 2008**.

Chaque dossier sera accompagné :

- De l'avis motivé, rédigé par le jury présentant les raisons de distinguer le projet présenté,
- Du nom du rapporteur du dossier qui doit être distinct du candidat ; Le rapporteur est désigné par le jury national et pourra être entendu par le jury international pour apporter les précisions sur le projet, qu'il jugera nécessaires.

10 – Pour être recevables au jury international, les dossiers des candidats retenus devront répondre aux exigences suivantes et comprendre :

a) Une note explicative en français et en anglais (4 pages A4 maximum) décrivant la démarche et le projet. Le texte doit être enregistré au format DOC (document Microsoft Word) avec la police de caractères Times New Roman 12pt pour les titres et sous-titres et Times New Roman 11pt pour toutes les autres sections du document. N'utilisez pas les entêtes ni les pieds de page. Toutes les marges doivent avoir 2,5 cm de largeur.

b) Deux planches A1 avec localisation, illustrations, commentaires, en français et en anglais, sur support informatique seulement, fichier numérique type .pdf, .jpg... permettant un format d'impression de 150dpi minimum à taille d'impression.

c) Un CD-ROM contenant la version électronique de : a) et b) et de chaque image ou illustration avec sa légende, logo et autres visuels utilisés pour les panneaux ;

d) Le nom de(s) urbaniste(s) professionnel(s) ou de l'équipe impliqué(s) dans le projet, le nom des autorités qui ont financé le projet, le nom du responsable du projet et le directeur général de l'urbanisme.

e) le formulaire d'inscription officiel de candidature dûment complété. Ce questionnaire est à télécharger sur le site du CEU ou de la SFU, <http://www.urbanistes.com/>

f) le règlement de la participation aux frais de présentation au jury international qui s'élève à 350 euros par dossier. Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de la SFU.

11 – La SFU assurera la diffusion aussi large que possible du déroulement du Grand Prix en général et de la sélection française en particulier ainsi que des résultats et des projets lauréats. Le site Internet de la SFU sera mise à jour régulièrement, complété des informations diverses concernant l'organisation de ce 7^{ème} jury : composition du jury, avis du jury sur ce qui fait l'intérêt des candidatures françaises, au regard des enjeux de formation, de pédagogie auprès du public, d'implication de la maîtrise d'ouvrage dans la qualité de la réflexion.

Déroulement de sélection internationale et attribution du Grand Prix

11 – Le jury International est composé d'urbanistes professionnels expérimentées et reconnus à raison d'un urbaniste par pays membre de l'UE et représenté au CEU ; Il est désigné par l'organisation nationale d'urbanistes membre du CEU. Les jurés



Société Française des Urbanistes

Membre du Conseil Européen des Urbanistes - CEU/ECTP.
Membre fondateur de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes – OPQU.
Membre Fondateur de la Confédération du Conseil Français des Urbanistes – CFDU
Membre de l'Association Internationale des Urbanistes – AIU/ISOCARP

Fondée en 1911, la Société Française des Urbanistes (SFU) est une association indépendante composée d'urbanistes professionnels, personnes physiques admises sur critères, de toutes origines et de tout statut d'exercice et de membres choisis, pour leur contribution à la réflexion et à l'action dans l'organisation des villes et des territoires.

La SFU agit aux niveaux national et international dans le but de promouvoir l'urbanisme.

« Aujourd'hui, on considère que l'urbanisme procède de l'ensemble des activités humaines, du moment qu'elles s'articulent, dans le temps, avec les territoires. »

ainsi désignés sont membres du CEU à titre individuel et ne représentent au sein du jury, ni le pays, ni l'organisation qui les a nommés. Ensemble, ils sont solidaires et tenus au strict secret de leurs délibérations. Ils respectent les règles internes mises au point pour l'organisation des 5 premiers Grands Prix. Ils déclarent accepter les règles et les conditions spécifiques du 7^{ème} Grand Prix.

12 – Le jury international motivera ses choix pour chaque projet primé. Les dossiers des lauréats seront publiés par le CEU sur son site Internet du CEU ou publication imprimée ou les deux).

Le CEU rédigera une note sur chaque dossier primé, pour expliquer de quelle manière le projet primé lui semble porteur de valeurs exemplaires et pédagogiques au regard des recommandations et de la vision du futur, que le CEU a exprimées dans la version 2003 de la Nouvelle Charte d'Athènes et dans le guide pratique pour un aménagement durable *Try it this Way*.

Le jury international se réserve la possibilité d'attribuer soit plusieurs Grands Prix soit un 1^{er} Grand Prix, un 2^{ème} Grand Prix etc.

Les thèmes ou les catégories du 7^{ème} Grand Prix

13 – Les thèmes sont libres.

14 – Les critères de sélection, qui guideront les jurys tant de la sélection nationale que du Grand Prix lui-même, sont :

- Mise en oeuvre de principes d'actions préparant un développement durable, assurant aussi bien la prise en compte de l'environnement que le progrès social et le développement économique dans la recherche des valeurs de bien-être des populations, de sécurité des personnes et la plus grande efficacité dans l'action.

- Originalité et caractère innovant de l'action ou de l'approche notamment, par rapport aux changements climatiques, à la gestion économe et saine des ressources (eau, terre, forêt, montagne, littoral, ...), à la réduction des nuisances (bruits, pollutions industrielles et agricoles, déchets...), à la sobriété énergétique et à l'insertion des énergies renouvelables dans les projets aux différentes échelles de territoire.

- Qualité du travail en termes d'art urbain, de développement, de méthodologie, ou de mise en oeuvre des différentes techniques professionnelles d'urbanisme.

- Exemplarité du sujet ou de la manière par laquelle il est traité, au sens de sa capacité à servir de référence ailleurs ou plus tard, notamment dans les domaines, économique, social, environnemental et de gouvernance ou encore d'évaluation et de suivi.

- Valeur ajoutée par les urbanistes impliqués professionnellement dans le sujet, aussi bien comme concepteurs, animateurs ou coordinateurs.

